

Image not found or type unknown



## Cession et donation indivision en Corse

Par **tulipe20**, le **30/09/2013** à **19:26**

Bonsoir,

mon frère et mes sœurs sommes en indivision sur une maison située en CORSE ( mon père est décédé en 1992).Une de mes sœurs veut sa part en argent (20000 Euros par exemple), tandis que mon frère et mon autre sœur me font donation.

Mes questions:les arrêtés MIOT sont ils toujours actifs et si non quels seront les frais notariés sur la base de la vente.

Merci de vos réponses.

Cordialement.